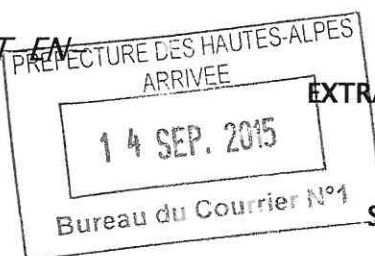


MAIRIE DE SAINT-BONNET-EN

CHAMPSAUR
(Hautes-Alpes)EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le trois du mois de SEPTEMBRE à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 24 Août 2015, sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :

Mme Béatrice ALLOSIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILLON Florence, M. Pierre-Yves MOTTE, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Etaient absents et représentés : Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à M. Mme Béatrice ALLOSIA, M. Benoît GOSSELIN ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK, M. Christian PARPILLON ayant donné pouvoir à M. Pierre-Yves MOTTE.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Marion PELLEGRIN

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS ENCADRANT LES TAP - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LA 5^{ème} PERIODE

VU les délibérations N°20142808-95 et N° 20142808-96 DU 28 Août 2014 ;
VU la délibération N°20142511-105 du 25 Novembre 2014.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le montant financier proposé aux associations est proportionnel au nombre de séances effectuées dans le cadre des TAP et que la subvention proposée correspond aux interventions réalisées pendant la période de Mai et Juin 2015.

Associations	Nombre de séances	Montant de la subvention
Echo du champ d'Or	7 séances x 33 €	231 € + 550 € =
	22 séances x 25 €	781 €
Crazy Friends	7 séances x 25 €	175 €
Basket Ball Champsaur Valgaudemar	15 séances x 25 €	375 €
Association Football Champsaur Valgaudemar	7 séances x 25 €	175 €
Shotokan Karaté Club Champsaurin	7 séances x 25 €	175 €
Tennis Club	15 séances x 25 €	375 €
Sport boules	7 séances x 25 €	175 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'attribution des subventions financières aux associations encadrant les TAP conformément au tableau proposé ci-dessus.

Membres en exercice :	19
Membres présents :	16
représentés	3
Pour :	19
Abstention :	0
Contre :	0

Ainsi fait et délibéré le 3 Septembre 2015

Pour copie conforme

Le Maire,
Laurent DAUMARK